

DECISION DU MAIRE DEC-2023-11-075

OBJET : ETUDE DE PROGRAMMATION ESPACE CULTUREL

Le Maire de la commune de NOISY-LE-ROI,

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la volonté de construire un équipement culturel comportant une salle de spectacle et de cinéma dans le futur quartier Montgolfier,

CONSIDERANT la nécessité de réaliser une analyse du site d'implantation, d'approfondir et vérifier l'estimation des besoins et d'en faire une synthèse,

CONSIDERANT la nécessité de réaliser une étude de faisabilité et d'en définir les modalités de mises en œuvre et d'élaborer un programme architectural et technique de l'opération,

DECIDE

- 1) D'ACCEPTER l'offre d'intervention pour l'étude de programmation à 37 725 € HT soit 38 070 € TTC décomposé comme suit :
 - a. L'agence ABCD, pour un total de 32 jours à 29 475 € HT soit 35 370 € HT
 - b. Son co-traitant pour un total de 2.5 jours à 2 250 € HT soit 2700 € TTC
- 2) DIT que les crédits seront prévus au budget 2024.

Fait à Noisy-le-Roi, le 8 novembre 2023

Le Maire,
Marc TOURELLE

Affiché, notifié, transmis,
Je soussigné, Marc TOURELLE, Maire de Noisy le Roi,
Certifie le caractère exécutoire de la présente

Accusé de réception en préfecture
078-217804558-20231108-DEC2023-11-075-CC
Date de réception préfecture : 09/11/2023